

A toute vitesse !!!

Pas seulement pour la LGV dont les travaux devraient débuter bientôt, mais tout simplement parce que nous arrivons à l'été et que les six premiers mois de l'année sont bientôt derrière nous.

Le mois de juin, pour Villeperdue, verra l'engagement de travaux de voirie inscrits au budget 2012 ; budget contraint, que nous avons équilibré sans augmentation de la fiscalité.

Juin et juillet sont aussi, par tradition, les mois de manifestations festives que vous retrouverez dans l'agenda et dans les articles de nos associations : réservons donc, dès à présent, ces quelques dates !

L'été est la période de l'année où l'on passe des moments agréables dans son jardin ou sur sa terrasse. Il est important que ces moments de quiétude et de repos ne soient pas troublés par des nuisances de tous ordres, c'est pourquoi, il nous a semblé utile de faire un rappel citoyen sur quelques points.

Notre qualité de vie et nos relations de bon voisinage restent une priorité du bien vivre ensemble à Villeperdue.

Bonnes vacances à toutes et à tous !

**Roland Mariau,
Maire**



La Communauté de Communes de Sainte Maure de Touraine propose de nombreux spectacles et animations. Son programme culturel est disponible en mairie et à la bibliothèque.

AGENDA

Fête et kermesse de l'école

29 juin à partir de 17h30

Salle polyvalente
(détails page 3)

Conseil municipal

29 juin à 20h30 salle du conseil - mairie

Vide-grenier

1^{er} juillet journée

stade « Michel Vauge »
organisé par l'A.G.V. (gym) (détails page 3)

Soirée barbecue

6 juillet à partir de 19h00

Restaurant « Le Tourne Bride »

Cérémonie fête nationale

14 juillet à 10h15

place du monument

Fête inter-associations

14 juillet à partir de 15h30

stade « Michel Vauge »
(salle polyvalente en cas de pluie) - (détails page 3)

Marché nocturne

1er septembre à partir de 18h00

centre bourg
organisé par le Coeur de Village (détails page 3)

Rentrée des classes

4 septembre à partir de 9h00

Ecole maternelle

Soirée vendanges

14 septembre à partir de 19h00

Restaurant « Le Tourne Bride »

Thé dansant

16 septembre à 14h00

salle "Les Albizzias"
organisé par le Club de l'Age d'Or

Balade contée

16 septembre à 15h00

Départ « jardin de la bibliothèque »
organisée par les bénévoles de la bibliothèque
(détails page 3)

Agence Postale Communale

Du **19 juin au 7 juillet 2012**, l'agence sera ouverte uniquement le :
Mardi – Jeudi – Samedi
de **9h00 à 12h00**

BUDGET-FINANCES

Budget général 2012

Après avoir pris connaissance du compte de gestion 2011 et adopté le compte administratif, les élus décident de reporter l'excédent de fonctionnement (150 642 €) 2011 à la section d'investissement 2012, et votent le budget 2012 comme suit :

- ✓ Section exploitation : 648 030 € en dépenses et en recettes
- ✓ Section d'investissement : 582 836 € en dépenses et en recettes

Subventions 2012

Les élus ont inscrit 12 000 € au budget au titre des subventions

- ✓ 4 000 € pour le Centre Communal d'Action Sociale ;
- ✓ 8 000 € qui peuvent être répartis entre différents organismes et associations dont 916 € déjà octroyés incluant 480 € pour la coopérative scolaire.

Les élus tiennent à rappeler que des aides ponctuelles sont toujours envisageables en cours d'année pour les associations rencontrant des difficultés particulières pour boucler leur budget.

Taux des taxes locales

Les élus ont décidé, à l'unanimité, de reconduire, pour 2012, les taux 2011, à savoir :

- ✓ Taxe d'habitation : 13,18 %
- ✓ Taxe foncière bâti : 11,15 %
- ✓ Taxe foncière non bâti : 24,62 %

Don

M. et Mme d'ESPOUS, lors du mariage de leur fille Olivia, ont fait un don de 1 000 € à la commune. Cette somme sera utilisée pour financer des achats au profit de la Bibliothèque municipale « Lucien Brossard ».

TRAVAUX COMMUNAUX

Chemin de la Gentillierie...

Les travaux d'aménagement du chemin de la Gentillierie ont débuté le 29 mai par le remplacement de la conduite d'eau potable par la société VEOLIA. Le 11 juin, l'entreprise COLAS a pris le relais pour effectuer les travaux de voirie (trottoirs, espaces verts, emplacements de parking, borne incendie) qui devraient s'échelonner jusqu'à la fin juillet.

A l'issue des travaux cette voie sera limitée à 30 km/h.



... et route des Coutants

L'aménagement du secteur des Coutants qui a fait l'objet d'un marché groupé avec la Gentillierie sera réalisé début 2013. La programmation définitive est liée au projet LGV qui pourrait engendrer un trafic de véhicules lourds, susceptible d'occasionner des dégradations. Toutefois les travaux de busages ont été réalisés par la société COLAS début juin.

ASSAINISSEMENT

Réhabilitation ponctuelle du réseau d'eaux usées

Les différents diagnostics effectués par la société NCA, en vue de la réalisation de la future station d'épuration, ont révélé de nombreuses infiltrations d'eaux pluviales parasites dans le réseau d'eaux usées.

Pour un fonctionnement optimum de cette station, il est nécessaire de procéder à des travaux d'étanchéité sur les regards identifiés. Pour cela, un marché a été passé auprès de la société JÉRÔME BTP pour un montant de 19 371 € HT.

Les travaux sont prévus en juillet prochain. Ils n'occasionneront que peu de problème de circulation.

Station d'épuration

Subventions obtenues ou en attente

La subvention accordée par le Conseil général d'Indre et Loire s'élève à 179 453 € soit 17,90 % du montant des travaux s'élevant à 1 002 535 €.

Les élus ont également sollicité le concours financier de la Communauté de Communes, au titre du Fonds de Concours 3^{ème} génération.

LOTISSEMENT « LA VARENNE »

Rétrocession des espaces communs

La rétrocession des voiries, réseaux, espaces verts, espaces publics et petites parcelles dépendantes du lotissement de la Varenne, dans le cadre de la liquidation judiciaire de la S.A.R.L. DIAGONALE (lotisseur), est envisagée à la commune moyennant le prix symbolique de 1 €.

TRANSPORT SCOLAIRE

Le Syndicat Intercommunal de Transport Scolaire (SITS) met à disposition des fiches d'inscription en mairie pour l'année scolaire 2012/2013 pour le lycée Jean Monnet (Joué les Tours).



Ces fiches sont à retourner ou à déposer au S.I.T.S – Mairie de Monts – 37260 MONTS avant le 9 juillet prochain. Informations 02 47 34 11 52 ou sits@monts.org ou www.sits-monts.fr

TRI SELECTIF

Que signifie ce « point vert » sur les emballages ?



Le Point Vert signifie que l'entreprise participe au financement de valorisation des emballages ménagers, les emballages portant le point vert ne sont donc pas tous recyclables.

Avant de déposer les emballages dans le sac jaune, pensez à vérifier qu'ils figurent bien dans le mémo du tri édité par le SMICTOM du Chinonais, disponible en téléchargement sur

www.smictom.com

ou par téléphone

N° Vert 0 800 196 595
NUMERO GRATUIT

DOYENNE ET DOYEN 2012



Lucie GOMBERT et Maurice PLISSON ont été vivement applaudis lors du dernier banquet communal organisé par le Centre Communal d'Actions Sociales.

ASSOCIATION DE PARENTS D'ÉLÈVES

Kermesse de l'école

Vendredi 29 Juin

à partir de 17h30 à la salle polyvalente (gymnase), restauration sur place, nombreux stands de jeux (pêche à la ligne, chamboule-tout.....) et vente d'enveloppes toutes gagnantes.

Spectacle préparé par chaque classe avec les enseignants, un fil conducteur : **la sorcière**, thème de l'année en lien avec la bibliothèque-voir article ci-contre !

Venez nombreux applaudir les enfants et jouer en famille. Installation des stands le vendredi après-midi, toute aide sera la bienvenue.

Tirage de la tombola le **samedi 30 juin** à 10h00 à la Bibliothèque.

Contact APE :

ape.villeperdue@gmail.com
ou par tél au : 02 47 26 02 99

KARTING ESPACE LOISIRS

Le karting vous tente : tarif préférentiel pour Villeperdue

Depuis le 1^{er} mai 2012, la piste de karting de Villeperdue accorde aux habitants de la commune un tarif préférentiel sur la location au particulier concernant les karts de 270 cc :

10 € la session
au lieu de 12 €.

Formule Kart invite chaque foyer à venir retirer gratuitement une carte à son accueil. Un justificatif de domicile sera demandé.



Vue aérienne des pistes de karting

Informations : 02 47 26 07 00
ou info@formulekart.com

IL ETAIT UNE FOIS... LES SORCIERES

Résultats des coups de cœur 2012

Cycle	Livre élu
Petite section	Le bouton de la sorcière
Moyenne et grande section	La vengeance de Cornebidouille
CP-CE1	Que font les sorcières quand elles ne font pas peur aux enfants ?
CE2-CM1-CM2	Graine de sorcières

Tous les livres de la sélection sont empruntables à la bibliothèque.



« *Qui a peur de Baba Yaga ?* » conté par **Magdalena Gorska** le **31 mars dernier** lors du **palmarès des coups de cœur à Maillé.**

Soirée doudou



Quand les doudous rencontrent les sorcières cachées dans les livres !!!

...ET BIENTOT...

Balade contée

Rendez-vous poétique à Villeperdue ! La bibliothèque organise une balade, à travers les lieux et paysages du village, ponctuée par la lecture de poèmes.

Cet événement prendra son départ au jardin de la bibliothèque avec un poète local, Sébastien LHERITIER, le

dimanche 16 septembre à 15h00.

Gratuit pour tous !!

L'ASSOCIATION GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

Premier vide-grenier

Le **dimanche 1er juillet** au stade Michel Vauge de 8h00 à 18h00. Restauration et buvette sur place.

Renseignement au 0673086506 ou 0621302878



LE COEUR DU VILLAGE

Formule Kart a rejoint l'équipe du « Coeur du Village » pour animer Villeperdue.

La nouvelle édition du marché nocturne se déroulera le **samedi 1er septembre** le temps d'une soirée pour profiter de l'ambiance de ce marché qui sera animé par des musiciens et clôturé par un feu d'artifice. Chaque année, nous sommes ravis de vous accueillir au coeur du village de Villeperdue. Bonne humeur garantie !



LE 14 JUILLET ARRIVE !

Commémoration... 10h15
place du monument

Revue des sapeurs-pompiers du centre « Le Balzac » suivie d'un pot de l'amitié dans le jardin de la bibliothèque.

Fête inter-associations
à partir de 15h30

au stade « Michel Vauge »

Animations, jeux, tournois et concours proposés par les associations villeperduisiennes et coordonnés par le Comité des Fêtes.

Sans oublier le traditionnel
« moules frites » !!

Réservations dès 15h30 sur place : Adultes 12€

Enfants 6€ surprise offerte

Retraite aux flambeaux et feu d'artifice vers 22h30

Des lampions sont mis à disposition sur place gratuitement par la municipalité qui offre également un feu d'artifice pour couronner cette journée de fête avant le bal populaire.

COMITE DES FETES

Cette fête nationale est une journée de convivialité. Plus nombreux seront les volontaires pour la préparer, plus cette journée sera réussie et profitable à tous.

Des bénévoles supplémentaires sont nécessaires pour

- le montage des stands le vendredi 13 au soir
- le service des moules-frites
- le démontage le dimanche soir.

Pour plus de renseignements et/ou vous inscrire pour apporter votre aide, merci de vous manifester auprès de la mairie ou de contacter Isabelle au 02.47.65.69.82 (répondeur). Merci par avance à toutes celles et ceux qui se joindront à nous...

Deux dates à retenir :

Assemblée générale :
mardi 18 septembre à 18h30 petite salle des Albizzias
Marché de Noël : samedi 1er décembre salle Albizzias

RAPPELS CITOYENS

Bien vivre à Villeperdue, c'est aussi, en tant que citoyen, respecter les lois afin de permettre à chacun une vie en communauté harmonieuse et durable.

Petit rappel de saison

Extrait de l'arrêté relatif à la lutte contre les bruits de voisinage

« Art. 19 – Les travaux de bricolage ou de jardinage, réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils, tels que tondeuse à gazon, tronçonneuse, motopompe pour le prélèvement d'eau et/ou l'arrosage... dont le bruit est susceptible de porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par sa durée, sa répétition ou son intensité, ne peuvent être effectués que les jours ouvrables : de 8h30 à 12h00 et de 15h00 à 19h00, les dimanches et les jours fériés de 10h00 à 12h00. »

Merci de respecter ces horaires pour le bien-être de tous.

Quelques règles relatives aux animaux de compagnie

Application systématique du contrat avec SARL DOG PROTECTION

La commune a passé un contrat avec la SARL Dog Protection pour la prise en charge des animaux errants et/ou dangereux sur la commune. Les frais de récupération (49 € H.T.), de pension journalière (9,25 € H.T.), voire de tatouage, vaccination... sont intégralement à la charge du propriétaire.

De plus, cette infraction est passible de l'amende prévue pour les contraventions de 1ère classe soit 80 €.

Extrait de l'arrêté relatif à la lutte contre les bruits de voisinage

« Art. 20 – Tout possesseur d'animaux ou toute personne ayant la garde d'animaux, en particulier de chiens ou d'animaux de basse-cour, doit prendre toutes les dispositions nécessaires pour empêcher les bruits de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme. »

Merci de faire le nécessaire si besoin pour la tranquillité de tous.

Déjections canines

Voir encart ci-dessous relatif aux dépôts d'ordures sur les lieux publics.

Merci de respecter les lieux publics et espaces verts publics.

Dépôt d'ordures, déchets, déjections canines... sur la voie publique

Extrait de l'article R632-1 du code pénal

« Est puni ..., le fait de déposer, d'abandonner, de jeter ou de déverser, en lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, des ordures, déchets, déjections, matériaux, liquides insalubres ou tout autre objet de quelque nature... »

Les alentours des containers à verres et à journaux continuent de faire l'objet de dépôts interdits (sacs d'ordures ménagères, cartons, ferrailles). Journallement des cartons ou des sacs entiers de bouteilles sont laissés au pied des bacs sans que leur propriétaire ne prenne la peine de les vider dans les containers.

Face à ces incivilités répétées et qui ont déjà fait l'objet d'avertissements, l'amende de 70 € prévue pour ce genre d'infraction envers tous les contrevenants identifiés sera appliquée.

Merci à tous de respecter la propreté de ce lieu.

Stationnement gênant et dangereux

Extrait du Code de la Route

« Art. 417-10 - Tout véhicule à l'arrêt ou en stationnement doit être placé de manière à gêner le moins possible la circulation. Est considéré comme gênant la circulation publique, l'arrêt ou le stationnement d'un véhicule notamment sur les trottoirs, les passages ou accotements réservés à la circulation des piétons. »

Force est de constater que cette règle est fréquemment contournée aux abords de la mairie, de l'école côté Godinière et des divers commerces villeperduisiens.

Merci de faire preuve de civisme pour le bien-être de tous, automobilistes et piétons.